N° 1995-0043 - domaine et administration générale - Désignation des représentants au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon - Secrétariat général - Service de l'assemblée communautaire -

Le Conseil,

Vu le rapport du 14 septembre 1995, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Lors de son installation à Lyon, l'Ecole centrale a modifié ses statuts, notamment quant à la composition de son conseil d'administration.

La Communauté urbaine est représentée par un élu titulaire et un élu suppléant au sein de ce conseil ;

B - Propose de désigner les représentants de la communauté urbaine de Lyon (un titulaire et un suppléant) au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon ;

Vu le présent dossier ;

Vu le résultat du scrutin ;

délibère

Désigne monsieur André Maréchal, titulaire, et monsieur Alain Jeannot, suppléant, en tant que représentants de la communauté urbaine de Lyon (un titulaire et un suppléant) au sein du conseil d'administration de l'Ecole centrale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,